



**ENSEMBLE ET MASSIVEMENT,  
PASSONS DE LA COLÈRE À L'ACTION**

# **LUNDI 18 DÉCEMBRE**

## **dans tout le second degré**

# **GRÈVE UNITAIRE**

A l'appel du SNES, du SNEP, du SNUEP, du SNETAA, de la CNGA, de l'UNSEN-CGT, du SNALC, du SN-LC-FO, du SNCL-FAEN, de SUD, du SGEN, de l'UNSA et du SUNDEP, FEP-CFDT, SNPEFP-CGT (15 organisations représentant 99 % de la profession, du jamais vu !)

pour les syndicats du public

pour les syndicats du privé

## **TROP, C'EST TROP !**

**X Charge et temps de travail accrus**

**X Bivalence et déqualification**

**X Affectations sur plusieurs établissements**

### **POUR EXIGER**

- ✓ LE RETRAIT DU PROJET DE DÉCRET SUR LES OBLIGATIONS DE SERVICE
- ✓ L'OUVERTURE DE NÉGOCIATIONS SUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE SERVICE

Le projet de décret sur les obligations de service des enseignants, accompagné de quatre arrêtés : le décret, retouché à la marge dans ses formulations, décline à nouveau ses orientations destinées à augmenter le temps de travail, récupérer près de 3 000 emplois déjà supprimés au budget 2007, déqualifier le métier.

- Réduction drastique de l'attribution de l'heure de première chaire, subordonnée à un enseignement d'au moins 6 h dans une classe de Terminale ou de Première où la discipline fait l'objet d'une épreuve obligatoire du baccalauréat, excluant la prise en compte des BTS

- Fragilisation des décharges de coordination, laboratoire... mises dans un pot commun d'heures pour des " actions d'éducation et de formation autres que d'enseignement ", laissées à la discrétion des recteurs. Ces derniers auront pour rôle " d'arrêter les actions à retenir " et " le volume horaire global " consacré en " fonction du projet académique de performance ". Le CTPA sera juste informé après décision. Puis le chef d'établissement déterminera, dans le cadre du contrat d'objectifs signé avec le rectorat, les actions retenues et " organisera le service des enseignants volontaires ", instaurant pour la première fois une définition locale des services.

Quant aux collègues concernés, ils seront soigneusement contrôlés, dépendants d'une lettre de mission indiquant jusqu'au " temps hebdomadaire total " dévolu aux différentes tâches.

- Mentions complémentaires inscrites dans les statuts particuliers des certifiés, PLP et profs d'EPS. Tandis que de nombreux collègues seront contraints d'enseigner une autre discipline que celle de leur recrutement, les titulaires de mentions complémentaires toucheront une prime, censée contribuer à la promotion de la bivalence.

- Compléments de service possibles jusqu'à trois établissements dans des communes non limitrophes, sans aucune borne géographique. TZR tenus, en cas de service incomplet d'effectuer " tout ou partie du service dans une autre discipline " ; ces derniers voient donc inscrit dans le statut le chantage déjà exercé à leur encontre : ou un enseignement dans une autre discipline ou des affectations éloignées.

Les articulations avec l'arrêté sur le cahier des charges des IUFM sont claires : le MEN entend encadrer davantage le métier, renforcer le poids des chefs d'établissement, imposer progressivement la bivalence, notamment dans les collèges, supprimer nombre de décharges.

### **Manifestations :**

**22**

**Saint-Brieuc - 10 h 30**  
**Place du Général De Gaulle**  
(devant préfecture)

**29**

**Brest - 11 h**  
**Maison du Peuple**  
(face lycée Harteloire)  
**Quimper - 11 h**  
**Inspection Académique**

**35**

**Rennes - 10 h**  
**Place de la Mairie**

**56**

**Lorient - 10 h 30**  
**Maison des syndicats**  
(Bld Cosmao Dumanoir)

Le SNES n'a cessé d'alerter la profession, notamment par L'US, depuis la parution, en avril dernier, de l'audit sur les décharges statutaires des enseignants, très vite traduit (juin) en termes de suppressions de postes (3 600) par le ministère de l'Éducation. Ce qui se joue avec le décret sur les obligations de service va bien au-delà des premières chaires et concerne tous les enseignants en lycée comme en collège. Le décret en cohérence avec bien d'autres réformes va dans le sens d'une remise en cause de la nature même de notre métier. C'est bien la raison pour laquelle il est au coeur de notre action depuis la rentrée : grève du 28 septembre sur le budget 200, pétition "temps de travail, la coupe est pleine !", "opération État VS-Vérité", journée nationale d'expression publique du 29 novembre.

### AUDITS COLLÈGE ET LYCÉE

Deux rapports pour transformer aussi nos métiers et nos conditions de travail, au-delà de l'objectif annoncé de réduction des dépenses d'éducation :

- Diminution des horaires-élèves et suppression des dédoublements = plus de classes, donc plus d'élèves, pris en charge par chaque enseignant.

Bonjour les copies et les réunions en plus !

- Annualisation des horaires = finies les références hebdomadaires, et vive le rattrapage des jours fériés !

- Pilotage par la performance = en avant pour la concurrence entre établissements, entre disciplines dans l'établissement, sans compter la mise en place d'une évaluation permanente des compétences des élèves, des personnels, des résultats de l'établissement !

### DÉFICIT SALARIAL AGGRAVÉ

Le sondage publié par la FSU le 8 décembre le montre; les personnes interrogées jugent que les fonctionnaires, auxquels elles identifient d'abord les enseignants, n'ont pas les moyens de remplir leurs missions et exercent des métiers dévalorisés. Le salaire net moyen d'un enseignant est effectivement inférieur de 38 % à celui d'un cadre du privé. Au lieu de remédier à cette dévalorisation, le ministre en rajoute : développer la flexibilité, faire travailler plus les profs, qui n'ont pourtant pas bénéficié de réduction de temps de travail depuis 55 ans, sans les rémunérer plus. C'est inacceptable.

### LES MUTATIONS EN DANGER

Avec la note de service organisant le mouvement 2007, le ministère relance l'offensive contre le droit à mutation de tous les personnels : il tente de généraliser l'arbitraire en donnant au barème un caractère purement "indicatif" ; il veut utiliser le mouvement pour contraindre les collègues à suivre des parcours professionnels "méritants" dictés par l'administration (passage par les établissements classés APV, valorisation de l'enseignement hors qualification et développement de la polyvalence) ; il détruit les stratégies de mutation en modifiant brutalement et sans préavis les équilibres de barème.

Ces nouvelles dispositions accentuent la difficulté de muter.

### SOUTIEN SCOLAIRE

S. Royal et ses 35 h de présence au collège ont fait bondir. Elle occulte ainsi, par démagogie, ce qu'elle sait très bien : les enseignants travaillent en moyenne 40 h par semaine et sont présents dans les établissements près de 25 h ! Ce qui ne veut pas dire que le soutien et l'accompagnement scolaire ne soient pas de véritables problèmes, même s'il serait hasardeux d'y réduire la lutte contre l'échec scolaire. Il est tout à fait possible d'intégrer du soutien dans le service actuel des enseignants et de recruter de nouveau des étudiants surveillants qui sont les mieux placés pour apporter une aide aux élèves dans le cadre d'études surveillées....

### DERNIÈRE MINUTE

*Une circulaire adressée aux recteurs impose un entretien individuel d'orientation pour tous les élèves de Troisième. Cet entretien devra être réalisé en janvier-février... par le professeur principal de la classe !*

### BUDGETS

Sur la période 2003 - 2007, plus de 26000 emplois auront été supprimés dans les collèges et les lycées, dont 5 000 à la rentrée 2007. Pour cette période, la baisse des effectifs a été de 177000 élèves, ce qui correspond à 14000 postes environ sur la base d'un enseignant pour 12,7 élèves (taux d'encadrement moyen). Le ministère a donc supprimé le double de ce qui était justifié par la baisse des effectifs d'élèves. Plus de 8000 non-titulaires employés par l'EN l'an dernier sont aujourd'hui sans emploi. Au total en trois ans, le nombre d'adultes assurant l'encadrement éducatif (étudiants-surveillants, aides-éducateurs, assistants d'éducation) dans les établissements du premier et du second degré a baissé de 30000.

### DERRIÈRE LES HORS-CLASSES

Le ministère s'acharne depuis 2005 pour exclure la majorité des collègues de l'accès à la hors classe. Le premier objectif est de réduire les "coûts" en matière de dépenses de personnels en consacrant la dévalorisation salariale de nos métiers et en pesant sur le niveau des pensions. Le second est d'engager une transformation des carrières. Faute de mesures pour tous, il faut faire miroiter la possibilité de bénéficier d'une reconnaissance individualisée. C'est l'un des moyens de faire travailler plus et de soumettre chacun aux pressions hiérarchiques : d'où le poids donné aux avis des chefs d'établissement et des IPR et la remise en cause des règles transparentes à partir desquelles chacun peut construire ses perspectives de carrière. Cela dessine un métier contraint et le choix de faire l'impasse sur la qualification et sa rémunération !

### ÉDUCATION PRIORITAIRE ET DÉRÈGLEMENTATION

Les collèges EP1 ont ouvert la voie à la déréglementation : enseignants référents recrutés sur postes à profil aux missions floues et polyvalentes définies localement dans leur lettre de mission, promotions et accès privilégiés à la hors-classe... Le nouveau décret prévoit la possibilité d'intégrer dans le service de certains enseignants des "actions d'éducation et de formation autres que d'enseignement". Au-delà de 2 heures, une lettre de mission du chef d'établissement précise les objectifs à atteindre. Si le chef d'établissement juge que la mission n'est pas remplie convenablement, il peut y mettre fin à tout moment. La définition locale d'une partie de nos services et la caporalisation de notre métier s'étendent à tous les établissements !

### Nos propositions pour réduire la charge de travail

- ✓ Abaissement des maxima de service pour tous
- ✓ Limiter les effectifs des classes et groupes, abaisser le nombre d'élèves à encadrer pour les enseignants documentalistes, les personnels d'éducation et d'orientation
- ✓ Intégrer dans le service les activités de soutien
- ✓ Diminuer le temps de présence devant élèves dans les établissements difficiles (ZEP, sensibles...)
- ✓ Étendre les décharges statutaires pour prendre en compte les évolutions pédagogiques (coordination de discipline, TICE...)
- ✓ Intégrer la concertation dans le service pour permettre le travail en équipe
- ✓ Faciliter l'entrée dans le métier (1ère année de titulaire à demi-service sans augmentation du stage en responsabilité)
- ✓ Aménager les fins de carrière : rétablissement de la CPA...